

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du mardi 26 mars 2024 à 17 h 30**

Le VINGT SIX MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX SEPT HEURES TRENTE, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée le vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO.

		Nombre	
Date de convocation du CCAS :	19/03/2024	- en exercice	09
Date d'affichage de l'ordre du Jour :	19/03/2024	- présents	05
		- votants	07

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Signature des présents		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Signature des présents
Eric SCARANO	x				Marie-Dominique TALBOT	x			
Aude DE CASTET			x		Marie-José VILELA	x			
Martine PAUMET	x				Brigitte LEFEBVRE	x			
Brigitte PAULEAU-LISS		x		Pouvoir Mme TALBOT	Madeleine DUJARDIN		x		Pouvoir Mme PAUMET
Antoine DUBUC		x							

Secrétaire de séance : Mme Martine PAUMET

Monsieur le Président demande si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Le compte rendu est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Compte de gestion 2023
2. Compte administratif 2023
3. Affectation de résultat
4. Budget primitif 2024
5. Aide d'urgence
6. Préparation du repas des aînés 2024
7. Questions diverses

2024-03-01 Compte de gestion 2023

Le compte de gestion définitif a été validé par Mme Nathalie JACQUIER-LAFORGE, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques à la DRFIP de la Haute Normandie et Seine Maritime et par Mme Yvette PETIOT, Inspectrice principale pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. Les résultats repris dans le tableau ci-dessous sont en concordance avec les résultats du compte administratif dudit exercice.

	Résultats du compte administratif Commune	Résultats du compte de gestion Trésorerie
A la clôture de l'exercice 2023		
Excédent de Fonctionnement	23 154.51 €	23 154.51 €
Déficit d'Investissement	9 454.58 €	9 454.58 €

Il est approuvé à l'unanimité des membres.

2024-03-02 Compte administratif 2023

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mme Marie-Dominique TALBOT, doyenne d'âge, vote le Compte Administratif de l'exercice 2023, et arrêté ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT (avec report de l'exercice 2022)

• Dépenses	Réalisé :	24 450.98 €
	Reste à réaliser :	9 454.58 €
• Recettes	Réalisé :	14 996.40 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

FONCTIONNEMENT (avec report de l'exercice 2022)

• Dépenses	Réalisé :	11 649.86 €
• Recettes	Réalisé :	34 804.37 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 9 454.58 €
Fonctionnement :	23 154.51 €
Résultat global :	13 699.93 €

Monsieur Eric SCARANO, Président, ne prend pas part au vote.
Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2024-03-03 Affectation de résultat

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. Eric SCARANO, Président, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	2 577.68 €
- Un excédent reporté de :	20 576.83 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	23 154.51 €

- Un résultat d'investissement de :	0.00 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	9 454.58 €
Soit un besoin de financement de :	9 454.58 €

DECIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	23 154.51 €
AFFECTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	9 454.58 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	13 699.93 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 0.00 €

2024-03-04 Budget primitif 2024

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. Eric SCARANO, Président, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses :	9 455.00 €
Recettes :	9 455.00 €

Fonctionnement

Dépenses :	28 082.00 €
Recettes :	28 082.00 €

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise à l'occasion du vote de ce budget, Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

2024-03-05 Aide d'urgence

Monsieur le Président fait lecture d'une demande d'aide d'urgence d'une administrée de la commune et retrace sa situation financière.

Cette personne recherche un logement social. Monsieur le Président se propose de prendre contact avec le bailleur social.

Après échange, Monsieur le Président propose d'aider Mme Alice BRUNEAU de la façon suivante :

- Octroi d'une aide unique de 300 €,
- Rédiger une reconnaissance de dette en 6 mensualités de 50 €, remboursable à partir du mois d'août 2024.

Préparation du repas des aînés 2024

Le repas des aînés aura lieu le 13 octobre prochain à la salle des deux Chênes, préparé par le Relais des Dalles. Le menu sera d'environ 45 € avec une participation de 5 € par personne.

Monsieur le Président, à l'unanimité, est autorisé à :

- demander au restaurateur la préparation du repas des aînés le 13 octobre 2024
- maintenir la participation de 5 € par personne de 65 ans et plus
- demander à M. Rémy Limare l'animation de cette manifestation.

Questions diverses

1 - Monsieur le Président informe que 5 demandes d'aides chauffage sont à étudier par les membres et seront présentées lors d'une prochaine réunion.

2 - Monsieur le Président informe que le goûter des Pâquerettes aura lieu le 23 avril prochain à 15h30. Les élus du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration y sont conviés.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Secrétaire de séance,
Martine PAUMET



Le Président,
Éric SCARANO

